

Valeur Capital N°3

édito

Depuis 15 ans à vos côtés !

Voilà maintenant quinze ans que notre équipe œuvre au quotidien pour vous proposer la solution la plus adaptée à vos situations familiales. Notre objectif ? L'optimisation de vos finances, la création et la valorisation de votre patrimoine.

Chaque jour de nouveaux clients venus de tous les horizons nous sollicitent. Nous avons accompagné vos parents, nous accompagnerons peut-être vos enfants avec le même professionnalisme et cette rigueur qui est notre marque.

Ces quinze années passées à vos côtés, nous permettent d'envisager sereinement l'avenir. Quant à la confiance que vous nous renouvez chaque année, elle est, à nos yeux, notre plus grande satisfaction.

L'équipe MCPA

Quel rôle va jouer ce conseiller ?



→ Un métier à découvrir ou à redécouvrir

**Qu'est-ce qu'un conseiller en gestion de patrimoine ?
Quel est son rôle ?**

Nous avons travaillé sur une vidéo pédagogique afin d'expliquer notre métier souvent méconnu.

Un conseiller en gestion de patrimoine vous apporte un conseil et un suivi personnalisé au fil des étapes de votre vie. Sa mission : optimiser tous les sujets qui concernent vos finances : épargne, placements, investissements, impôts, retraite et prévoyance.

Vous pouvez découvrir notre vidéo et la partager en allant sur notre site ou **en flashant ce QR Code.**



→ Des réunions d'informations régulières

Chez MCPA, nous organisons des réunions thématiques. Pour exemple, en 2016 et 2017 :

- « Investissement immobilier via la SCPI de rendement » avec notre partenaire SOFIDY.
- Ma retraite, quand et combien ?

Vous souhaitez être informé sur un sujet en particulier, n'hésitez pas à nous en faire part.



Comment faire fructifier son épargne dans un contexte de rendement bas ?

VOUS DISPOSEZ DE CAPITAUX À PLACER, LES BONNES QUESTIONS À SE POSER :
QUEL EST MON HORIZON DE PLACEMENT ?
QUEL EST MON PROFIL D'INVESTISSEUR ? QUEL RISQUE SUIS-JE PRÊT À PRENDRE ?
SOUHAITEZ-VOUS VOUS INVESTIR DANS LA GESTION DE VOTRE ÉPARGNE ?

→ Rôle MCPA

Le conseiller en gestion de patrimoine permet d'avoir accès à des contrats haut de gamme auprès de différents partenaires sélectionnés.

Nous travaillons notamment avec plusieurs assureurs (ODDO BHF, Vie plus, Generali, UNEP...) que nous sélectionnons en fonction de vos attentes.

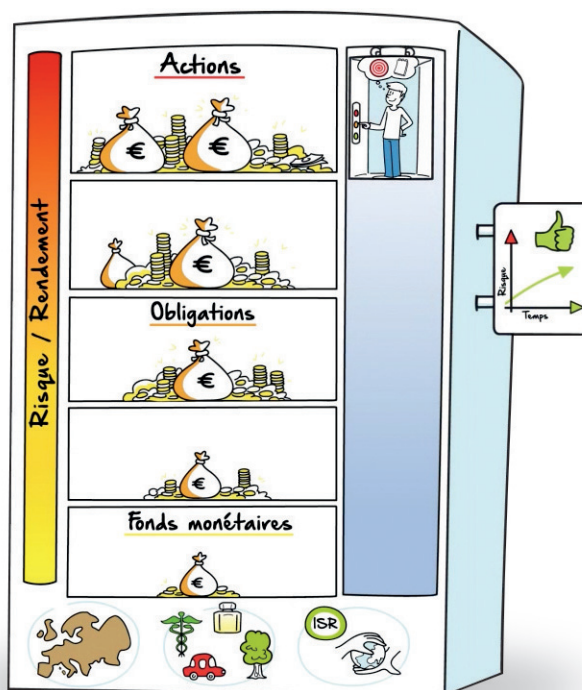
Nous construisons ensemble une allocation d'actifs en sélectionnant des fonds des différentes sociétés de gestion (Carnignac, Financière de l'Échiquier, DNCA...) et gérons leur suivi.

→ Qu'est-ce qu'un OPCVM ?

Lorsqu'un épargnant veut investir sur les marchés financiers, **il peut investir auprès d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)**. Contrairement à une idée répandue, les OPCVM ne sont pas forcément tous composés à 100 % d'actions. Il existe une multitude de fonds présentant un niveau de risque plus ou moins important et donc un rendement plus ou moins élevé.

Ils répondent à des stratégies et des horizons d'investissement différents tournés, par exemple, vers certaines zones géographiques, vers certains secteurs économiques (santé, industrie, immobilier).

Plus vous diversifiez moins le risque est grand. Un document standardisé de 2 pages, le DICI (Document d'Information Clefs aux Investisseurs), présente pour chaque fonds les informations nécessaires à l'investisseur : indicateur de risque, objectif d'investissement et frais.



→ Réceptacle Assurance Vie

Un des réceptacles à privilégier le contrat d'assurance vie. **C'est à la fois un réceptacle fiscalement avantageux et un outil de transmission patrimonial.**

En cas de retrait, l'assuré peut choisir le mode de prélèvement fiscal le plus avantageux pour lui.

En cas de décès, les bénéficiaires désignés au contrat bénéficient d'abattement sur les capitaux décès.

C'est un outil pouvant répondre à plusieurs objectifs : obtenir des revenus complémentaires, se constituer ou valoriser un patrimoine, préparer sa retraite, transmettre un patrimoine et protéger ses proches.

Les nouvelles mesures fiscales à retenir



→ Un nouveau choix PFU

Un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % est instauré à compter du 01/01/2018. Il a vocation à s'appliquer sur tous les revenus du capital : revenus de capitaux mobiliers (intérêts, dividendes) et plus-values mobilières. Ce prélèvement comprend : une imposition forfaitaire de 12,8 %, les prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %.

Les contribuables qui y ont intérêt pourront continuer à opter pour l'imposition de tous leurs revenus mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu à la place du 12,8 %.

→ Suppression de l'ISF remplacé par l'IFI

À partir du 1^{er} janvier 2018, l'ISF est supprimé et remplacé par l'IFI. Seront soumis à l'IFI les contribuables dont le patrimoine immobilier non affecté à une activité professionnelle est supérieure à 1,3 million d'euros.

Le barème et les règles d'imposition restant inchangés, le contribuable qui était assujéti à l'ISF devrait voir son imposition diminuée.

→ SCPI : L'engouement se poursuit

L'ASPIM (Association Française des sociétés de placement immobilier) anticipe une collecte 2017 entre 8,5 et 8,7 milliards d'euros, **en progression de 56 % par rapport à l'exercice précédent avec des rendements toujours attractifs (4,63 % en moyenne sur 2016, qui devraient se tenir sur 2017).**

Pour rappel, les SCPI ou « Pierre Papier » sont des organismes de placement collectif ayant pour fonction l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier. L'argent collecté auprès des épargnants sera placé dans la SCPI et utilisé dans l'investissement d'un parc immobilier. Chaque épargnant deviendra alors associé de la SCPI et propriétaire d'un pourcentage du parc immobilier. Chaque trimestre, les SCPI versent un revenu aux souscripteurs de parts proportionnel à leur investissement, sans avoir à se préoccuper de la gestion locative.

Les SCPI bénéficient d'une grande souplesse (investissement dosé et diversifié) et peuvent se souscrire soit en direct avec ou sans emprunt, en démembrement ou au travers de contrat d'assurance vie afin de s'adapter à la situation et aux objectifs de chacun.

En bref...



MCPA partenaire de la culture

La culture est un facteur d'amélioration du cadre de vie et de développement économique, c'est pourquoi MCPA est partenaire du festival annuel de TréLazé et, depuis plus de 15 ans, partenaire du festival du théâtre amateur de la Mayenne.



MCPA soutient sur son territoire, 3 jeunes chambres économiques Mayenne, Château-Gontier et Angers

La jeune chambre économique est un laboratoire d'idées nouvelles ou innovantes permettant aux jeunes de développer de nouvelles compétences et d'expérimenter sur le terrain, en réalisant des actions inédites, utiles et répondant aux besoins de la société.



MCPA partenaire du Trophée Jeunes Cobaty

L'objectif : valoriser le parcours de jeunes qui suivent une formation technique ou technologique en lien avec le BTP. COBATY s'engage à accompagner le jeune durant les premières années de sa vie professionnelle.



Éleveur, entraîneur de chevaux de courses

« C'est rassurant pour les gens comme nous qui ne connaissons pas forcément le domaine de la finance et de la fiscalité »

« Cela doit faire une dizaine d'années environ que nous faisons appel aux services du cabinet MCPA. À l'époque, je connaissais bien Joël MASSON qui était un ami de longue date. Son cabinet de conseil était réputé pour son sérieux. De notre côté, avec ma compagne Christine TESSIER, nous voulions anticiper notre retraite car lorsqu'on est patron, on est souvent obligé de prévoir quelque chose à côté. Monsieur MASSON est donc venu nous proposer les produits adaptés à nos moyens les plus intéressants. Nous avons saisi cette opportunité et nous en sommes satisfaits. Les services de MCPA nous ont permis de nous constituer un capital pour notre retraite en nous assurant une rente supplémentaire. Travailler avec le cabinet Masson est un vrai plus. L'accompagnement y est personnalisé. Tout est planifié, le suivi est régulier et arrive en temps et en heure. Dès que je peux, je les recommande pour leur sérieux et la pertinence de leurs produits. Avec eux, tout est clair. C'est rassurant pour les gens comme nous qui ne connaissons pas forcément le domaine de la finance et de la fiscalité. Aujourd'hui, au regard de mon expérience, mes enfants et certains de mes amis n'ont pas hésité à solliciter à leur tour les services du cabinet ».

« Dès que je peux, je les recommande pour leur sérieux et la pertinence de leurs produits. »

TÉMOIGNAGE

Mireille HECKMANN



Directrice agence de recrutement

« J'ai trouvé chez MCPA du professionnalisme et de la technicité. Ça m'a donné confiance »

« Orientée par Madame BORDEAU, j'ai sollicité les services du cabinet MCPA il y a cinq ans. Elle a réalisé un premier bilan de ma situation pour établir mon profil. Elle m'a ensuite présenté les différentes options possibles. Mon objectif était de m'assurer un complément de retraite supplémentaire susceptible de maintenir mon train de vie et de valoriser mon patrimoine. J'ai choisi un investissement sur SCPI en utilisant le levier du crédit. Sur les conseils du cabinet, j'ai également centralisé mon épargne sur une seule assurance-vie, ce qui me permettait d'avoir accès à des liquidités à tout moment. C'est vrai qu'auparavant j'avais déjà effectué quelques investissements, mais sans n'avoir jamais été conseillée. J'ai trouvé chez eux du professionnalisme et de la technicité. Ça m'a donné confiance. Ils m'ont permis de sécuriser mes placements et d'anticiper mon portefeuille. J'apprécie le suivi personnalisé, régulier, qu'ils m'apportent, et leur aide à la déclaration d'impôts. Du coup, j'y passe moins de temps et c'est plus sûr. Avec eux, j'ai eu l'occasion d'assister à des conférences qui m'ont permis d'avoir des informations sur d'autres produits. Je n'aurais jamais pu faire tout cela sans eux ».

« J'apprécie le suivi personnalisé, régulier. »

Chez vous, chez nous !

MAYENNE

14, rue Colbert
53100 Mayenne



VOS CONTACTS



Benoît
MASSON
06 31 56 59 23

benoit@masson-conseil.com



Emmanuelle
GESLIN
06 82 28 66 16

emmanuelle@masson-conseil.com



Marie-Renée
BORDEAU
06 23 38 60 73

marie-renee@masson-conseil.com



Véronique
LETERTRE
02 43 11 14 43

veronique@masson-conseil.com

Une question, un complément d'information, un rendez-vous
02 43 11 14 43 - contact@masson-conseil.com
www.masson-conseil.com

Conception/Réalisation :
Portobello Communication
Rédaction :
Elise FRANÇOIS-DAINVILLE - Équipe MCPA
© Crédit photo : Adobe Stock